L'ASSURANCE

Axes de présentation

- Définition de l'assurance
- Fonctionnement de l'assurance
- Types d'assurance
- Gestion des risques et entreprise

- Une assurance est un moyen permettant à une personne appelée « l'assuré » de gérer les risques et de bénéficier du secours de l'assureur en cas de survenance d'un sinistre.

- En souscrivant à une assurance, vous transférez le coût d'une perte potentielle à une compagnie d'assurance en échange d'une somme d'argent appelée « prime » ou « cotisation » que l'assuré est tenu de verser selon les conditions et termes du contrat.

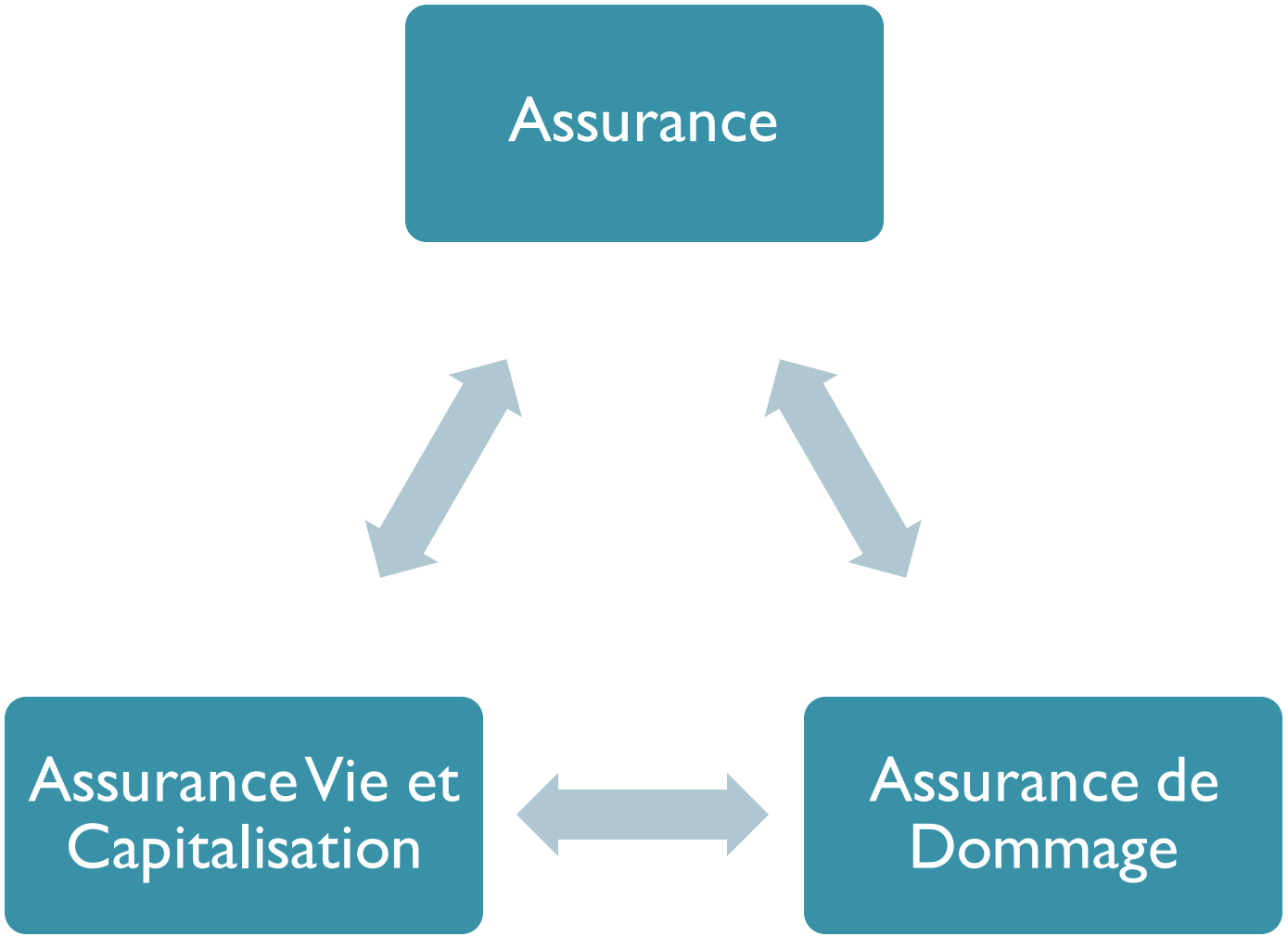
Assurance
Assurance Vie et Capitalisation
Assurance de Dommage

Assurance Vie et Capitalisation

- Assurance en cas de décès
- Opérations de capitalisation
- Assurance en cas de vie
- Assurance mixte
- Assurance de groupes

Assurance de Dommage

- Assurance automobile
- Assurance habitation
- Assurance transports
- Assurance corporelle

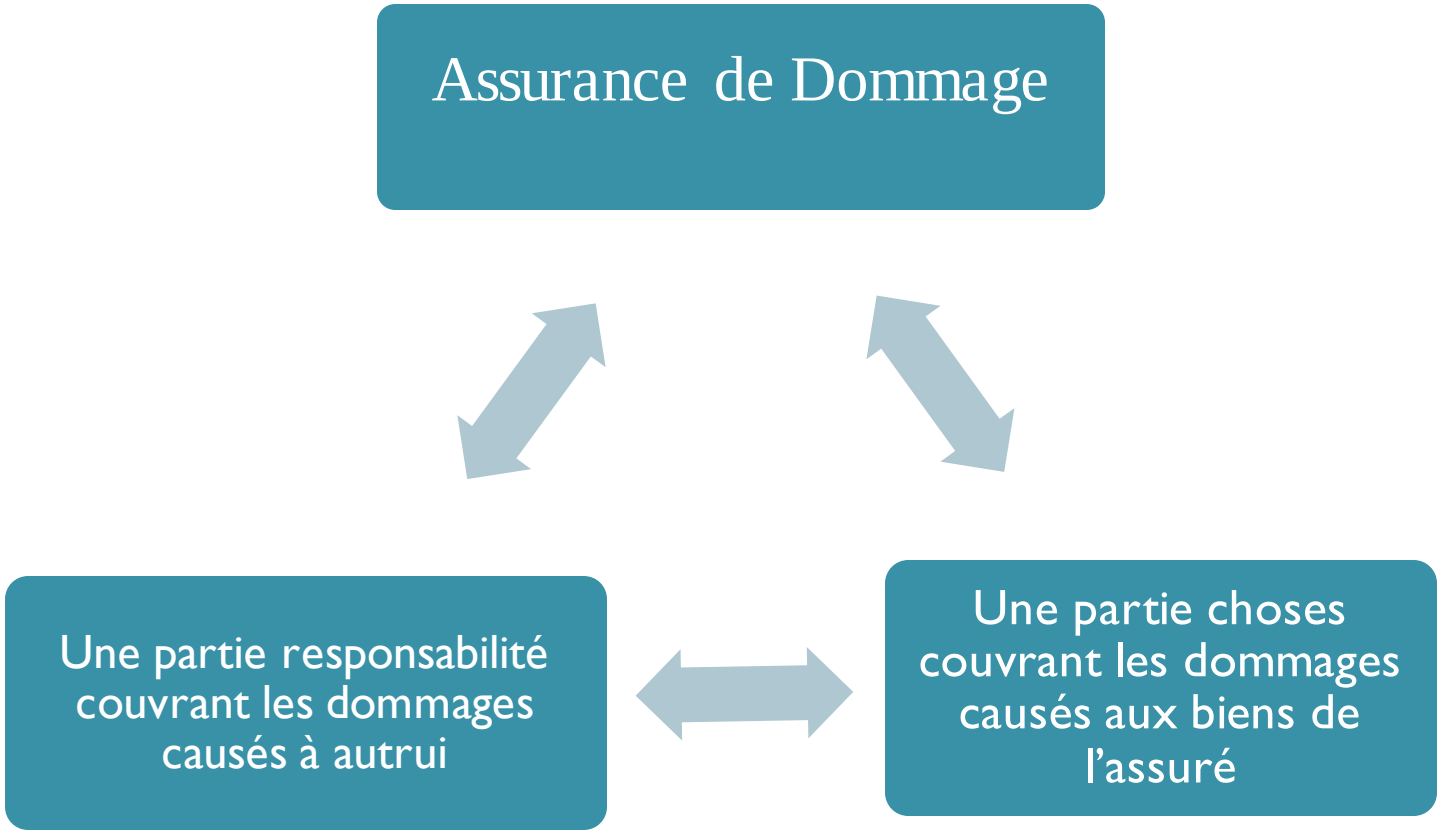
Assurance de Dommage
Une partie responsabilité couvrant les dommages causés à autrui
Une partie choses couvrant les dommages causés aux biens de l'assuré

Différences assurances Vie -Capitalisation et Dommage

« L'assurance-dommage s'achète mais l'assurance Vie-Capitalisation se vend »

La souscription d'un contrat d'assurance dommage est automatique avec les obligations d'assurance

La souscription d'un contrat d'assurance Vie-Capitalisation est une décision réfléchie du consommateur

Objectifs de l'entreprise

- Assurer la pérennité et le développement de la structure ;
- Satisfaire ses parties prenantes (clients, actionnaires/propriétaires, collaborateurs)
- S'intégrer au mieux dans la communauté (respect des lois et règlements,, image de marque, impact sur l'environnement ...).

Typologie des risques

- Risque stratégique de gouvernance
- Risque d'image
- Risques opérationnels
- Risques affectant l'environnement
- Risques résultant de l'environnement

Risques stratégiques de gouvernance

- Par exemple, une entreprise dominante sur un marché, peut ne prendre en compte qu'avec retard le développement de nouvelles technologies qui rendront ses produits phares obsolètes et relativement chers sur le marché.

Risques d'image

- Par exemple, l'annonce d'un arrêt de production, sans préciser que les personnels seront réaffectés sur d'autres lignes de production, peut conduire les médias à interpréter ce changement comme une réduction d'effectifs.

Risques opérationnels

- Par exemple, une explosion ou un incident mécanique sur une machine peut stopper la production.

Risques affectant l'environnement

- Par exemple, une fuite sur une canalisation peut provoquer la pollution d'une rivière

Risques résultant de l'environnement de l'entreprise.

- Par exemple, l'onde de choc d'une explosion dans un dépôt voisin appartenant à des tiers, peut impacter les bâtiments de l'entreprise

Management des risques

- Le management de ces risques est défini dans la norme internationale ISO 31000 (Management du risque — Principes et lignes directrices) [ISO2009] comme des « *activités coordonnées dans le but de diriger et piloter un organisme (par exemple, une entreprise) vis-à-vis du risque*».

Intervenants dans la gestion de risque

- Ingénieurs issus de métiers de l'entreprise (les études techniques conduisant à l'appréciation des risques).

- Professionnels de l'assurance issus du courtage ou des compagnies d'assurances chargés de mettre en place les programmes d'assurance;

- Juristes spécialisés dans le droit de la responsabilité chargés des analyses juridiques

L'assureur

- L'assureur est souvent défini comme « *un organisme habilité à pratiquer des opérations d'assurances dans certaines branches de l'assurance, qui organise la mutualisation des risques au sein de la communauté des assurés et qui s'engage, en cas de réalisation de ces risques, à couvrir les pertes financières éventuelles de ses assurés dans la limite de la convention (contrat d'assurance) qu'ils ont fixé ensemble* »

Le contrat d'assurance

- Par le contrat d'assurance (appelé « police d'assurance » dans la pratique), l'assureur s'engage envers l'assuré (personne physique ou morale) à couvrir, moyennant le paiement d'une prime, les conséquences financières pour l'assuré de la réalisation d'une des catégories de risques définies dans le contrat

Le contrat définit en particulier :

- Les risques couverts
- La limite contractuelle d'indemnité
- La franchise
- La prime
- Les modalités d'évaluation du montant des indemnisations et du règlement des sinistres

- Les risques couverts en termes génériques avec des exclusions listées (Tous Risques Sauf...)

- La limite contractuelle d'indemnité : l'indemnisation maximale par sinistre, à laquelle s'engage l'assureur

- La franchise, c'est-à-dire le montant qui reste à la charge de l'assuré avant que l'assureur n'indemnise

- La prime dont le montant dépend des conditions particulières, de l'évaluation des risques par l'assureur, de la sinistralité spécifique de l'assuré et de l'état du marché de l'assurance (sinistralité enregistrée pour ce type de risque, marchés financiers...),

- Les modalités d'évaluation du montant des indemnisations et du règlement des sinistres

Les types de garanties

- Une typologie par dommages
- La couverture Accidents du Travail
- La couverture Dommages Matériels
- La couverture Perte d'Exploitation
- La Responsabilité Civile

- Une typologie par dommages

  En effet, une même cause peut avoir des conséquences très diverses, couvertes par différents types d'assurance.

Une typologie par dommages

- Exemple : une explosion dans une usine chimique peut entraîner :
- 1. des dommages corporels aux opérateurs se trouvant à proximité de l'unité endommagée ;
- 2. des dommages aux équipements de production, aux bacs de stockage ;
- 3. un arrêt de sa production (d'où des retards de livraison, une perte de clientèle, une perte de marge...) ;
- 4. une pollution du terrain et de la nappe phréatique ;
- 5.des dommages aux équipes/outils de travail (grues, échafaudages...) d'un cocontractant présent sur le site ;
- 6.des dommages aux biens des particuliers résidant dans le voisinage (vitres, véhicules) et éventuelle- ment des dommages corporels à ces derniers ;
- 7. des impacts sur les biens publics (bâtiments municipaux, voirie...) ;
- 8. l'arrêt ou le détournement de la circulation ;
- 9. un impact sur les activités d'autres entreprises de la zone industrielle (dommages à leurs biens, impacts sur leur production, sur leurs clients...).

La couverture Accidents du Travail

La couverture Accidents du Travail :

- Selon le code de la Sécurité Sociale, « est considéré comme accident du travail, quelle qu'en soit la cause, l'accident survenu par le fait ou à l'occasion du travail à toute personne salariée ou travaillant à quelque titre que ce soit, pour un ou plusieurs employeurs ou chefs d'entreprise ». Sont également concernés les accidents de trajet entre le domicile et le lieu de travail

La couverture Dommages Matériels:

La couverture Dommages Matériels :

- L'objectif de cette couverture est de remettre l'entreprise dans les conditions où elle aurait été sans la survenance d'un sinistre affectant ses biens physiques en lui fournissant les moyens de financer la réparation ou la reconstruction de ses biens (outils de production, stocks...) endommagés ou détruits, ainsi que la reconstitution des stocks. Sont aussi assurés les biens pour lesquels l'assuré a un intérêt assurable.

La couverture Perte d'Exploitation

- L'objectif de cette couverture est de compenser les effets de la diminution du chiffre d'affaires résultant d'un dommage matériel, d'assurer la pérennité de l'entreprise en compensant ses pertes financières.

La Responsabilité Civile

- La Responsabilité Civile

Une notion juridique :

- “ Toute personne qui commet volontairement ou involontairement une faute doit réparation du dommage dont elle est l’auteur ».

- L'objectif de cette couverture est d'indemniser le tiers des dommages subis du fait de l'assuré. L'obligation d'indemnisation doit résulter de la loi ou d'un contrat ou d'un jugement. D'un pays à l'autre, le régime de responsabilité peut être différent.

- Les principaux types de couvertures d'assurance :
- Dommages corporels
- Dommages matériels
- Dommages immatériels

- Dommages corporels : au personnel

- Dommages matériels : aux biens de l'entreprise

- Dommages immatériels : à l'entreprise